

Secrétariat général  
Viktoriastrasse 15  
Case postale 685  
3900 Brigue

Tél. 027 924 66 00  
Fax 027 924 66 01  
Courriel [info@fcv-vwg.ch](mailto:info@fcv-vwg.ch)

Mollens/Brigue, le 1<sup>er</sup> juin 2016

Chancellerie d'Etat  
Place de la Planta 3  
Palais du Gouvernement  
1950 Sion

Envoyé par email à :  
[jaques.melly@admin.vs.ch](mailto:jaques.melly@admin.vs.ch);  
[philipp.spoerri@admin.vs.ch](mailto:philipp.spoerri@admin.vs.ch)

## **Consultation sur les avant-projets de lois relatifs à l'examen des tâches et des structures de l'Etat (ETS)**

Monsieur le Conseiller d'Etat  
Mesdames, Messieurs,

Après consultation des documents mis à disposition dans le cadre de la consultation, nous vous adressons, par la présente, notre prise de position concernant l'objet cité en référence. Cette prise de position a été approuvée par notre comité.

L'ensemble des communes Valaisannes est conscient des niveaux d'efforts à fournir pour anticiper les difficultés attendues pour les prochains budgets du Canton. Par conséquent, la FCV soutient la démarche qui vise à garantir le maintien de finances cantonales saines ainsi qu'à dégager des moyens pour les défis actuels et opportunités futures. Toutefois nous ne pouvons pas soutenir totalement la procédure et les mesures proposées. En particulier, la FCV est surprise du résultat de cet examen des tâches et des structures de l'Etat : les mesures proposées n'ont rien à voir avec les structures de l'Etat. Il s'agit principalement de nouvelles recettes, de réduire les contributions aux organisations mandatées (RW-Oberwallis, Antenne du Valais Romand et autres) ou de reporter des charges aux communes. Il nous manque des mesures permettant d'améliorer les structures de l'Etat et de rendre les services du Canton plus efficaces.

La mise en œuvre des mesures «ciblées» du volet ETS 2 entraîne un report de charges d'environ 16.5 millions de francs sur les communes, dont 14.5 millions consécutifs à la seule mesure application de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle sur le budget cantonal des réductions individuelles des primes d'assurance maladie. En prenant en compte les mesures «complémentaires» du volet

ETS 2 qui engendrent des recettes fiscales supplémentaires pour les communes, ce report de charges est réduit à 5.8 millions de francs, un montant toujours important.

Les communes ont démontré à plusieurs occasions leur volonté de partenariat avec le Canton. Mais il est important de rappeler qu'il avait été demandé à plusieurs reprises d'éviter tout report de charges supplémentaires sur les communes tant que le bilan canton/commune de la RPT n'est pas dressé. Les résultats de ces travaux sont encore en suspens.

Evidemment, si l'on considère l'impact global d'ETS (ETS1, décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement dans le cadre du budget 2015, ETS2), l'exercice est positif pour les communes à hauteur de 1.5 million de francs. Mais ce résultat positif pour les communes dégage uniquement des recettes supplémentaires. Le nouveau report de charges sur les communes reste cependant une réalité.

Plus que le montant des charges, il est important d'analyser leur nature et leurs domaines. Sur ce plan, il est à relever les éléments suivants :

- Plusieurs mesures visent les domaines du social et de l'économie. Pour l'aspect social, l'expérience a démontré que tout report de charges fait courir le risque, à long terme, d'une hausse significative de coûts. Par exemple, la mesure visant à modifier la répartition du financement des subsides d'assurance maladie des personnes au bénéfice des prestations complémentaires engendre une charge supplémentaire de 17'830'000.-CHF pour les communes. Le poste social des budgets communaux étant en constante augmentation ces dernières années, il est fort probable que d'une telle mesure découlera également une courbe de croissance similaire. De ce fait, la balance charges/produits présentée aujourd'hui par le Conseil d'Etat pourrait être déjà différente dans le future.
- La mesure du financement des allocations familiales aux personnes sans et à faible activité lucrative comporte comme effet un risque de report de charge sur l'aide sociale engendrant une diminution des dépenses de CHF 511'500.- calculé avec un taux de contribution de 15%.
- L'exemple de la mesure du plafonnement à CHF 9'000.- des déductions de frais de transport, même s'il est supérieur à la loi sur l'impôt fédéral direct (LIFD), ne représente pas un bon signal pour les communes de montagne qui déploient déjà des efforts importants pour maintenir une population locale active.
- La réduction de 300 à 150 francs par enfant de la déduction sur le montant de l'impôt dû n'a pas d'impact sur les communes. Cependant, il vise une seule catégorie de la population. Ce genre de mesure ne semble pas adéquat.

Sur l'ensemble du paquet proposé, plusieurs mesures ont un impact négatif sur le soutien à l'économie cantonale. Cette situation interpelle sur la considération apportée à l'économie valaisanne, qui est le pourvoyeur de l'apport financier permettant le fonctionnement de la machine Etatique et surtout la réalisation des tâches d'utilité publique et de solidarité entre le Canton, les communes et l'ensemble de la population.

***Sur la base de ces réflexions, la Fédération des communes Valaisannes demande :***

- d'analyser les impacts indirects des décisions des volets ETS, et non pas uniquement les flux financiers canton/communes, car ils engendrent régulièrement des charges supplémentaires pour les communes.
- d'attendre les résultats du bilan de la RPT avant de déterminer un nouveau report de charges aux communes ;
- de réaliser une analyse complémentaire de certaines mesures par rapport à leur impact à long terme sur le report de charges aux communes ;

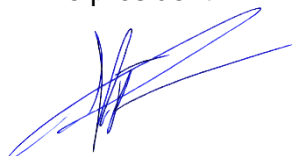
- de réfléchir à un rééquilibrage global des finances cantonales (avec un instrument de controlling correspondant) à travers l'effort continu et égal de tous ;
- de réfléchir profondément à des impacts positifs sur le soutien à l'économie cantonale.

Nous vous prions de prendre connaissance de notre prise de position et vous remercions de nous avoir donné la possibilité de l'exprimer.

Nous vous présentons, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

**Fédération des Communes Valaisannes**  
**FCV – VWG**

Le président :



Stéphane Pont

La secrétaire générale :



Eliane Ruffiner-Guntern